



Fonds de revenu Jazz Air

Rapport de gestion

**Pour le trimestre et le semestre terminés le
30 juin 2009**

Le 5 août 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	GÉNÉRALITÉS.....	2
2.	FAITS SAILLANTS	4
3.	ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES RÉSULTATS.....	5
4.	ANALYSE DU DEUXIÈME TRIMESTRE	6
5.	ANALYSE DU PREMIER SEMESTRE.....	9
6.	INDICATEURS DE RENDEMENT	12
7.	DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES.....	16
8.	SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	17
9.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES	21
10.	DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	22
11.	RÉGIMES DE RETRAITE	23
12.	ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	24
13.	MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES ET FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ	24
14.	PARC AÉRIEN.....	25
15.	CHANGEMENTS IMPORTANTS	25
16.	CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	25
17.	PERSPECTIVES	26
18.	FACTEURS DE RISQUE	26
19.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	27
20.	GLOSSAIRE	28

Le rapport de gestion de Fonds de revenu Jazz Air (« Jazz ») est en date du 5 août 2009 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de Fonds de revenu Jazz Air et des notes y afférentes pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009, des états financiers consolidés vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air et des notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, du rapport de gestion annuel daté du 10 février 2009, ainsi que de la notice annuelle de Fonds de revenu Jazz Air datée du 30 mars 2009. Les états financiers consolidés vérifiés et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Jazz dépend entièrement des résultats d'exploitation et de la situation financière de Jazz Air S.E.C. (la « Société en commandite »). Le bénéfice et les flux de trésorerie de Jazz sont assujettis à certains risques. Pour une description de ces risques, voir la section 18, « Facteurs de risque ».

En raison des différents pourcentages de participation que Jazz a détenus dans la Société en commandite tout au long des périodes présentées, ce qui a entraîné un changement de méthode de comptabilisation (de la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition à la méthode de la consolidation), les chiffres présentés pour Jazz pour les périodes antérieures à 2008 ne se prêtent pas à une comparaison. Le bénéfice d'exploitation, le bénéfice net et le résultat par part de Jazz depuis le début de l'exercice ont été ajustés pour exclure l'incidence de certains montants découlant de la consolidation (en rajoutant l'amortissement de l'actif relatif au contrat d'achat de capacité (« CAC »), les autres charges d'exploitation et les impôts futurs), pour présenter des résultats comparables aux montants déjà publiés par la Société en commandite.

Ce rapport de gestion est, à tous les égards importants, conforme aux recommandations énoncées dans la publication de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») intitulée « Liquidités distribuables normalisées des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires : Le rapport de gestion - Lignes directrices concernant la rédaction et les informations à fournir ».

Sauf si le contexte s'y oppose, tous les montants sont indiqués en milliers de dollars canadiens.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le dossier d'information d'accès public de Jazz, dont sa notice annuelle, veuillez consulter SEDAR au www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prévoit », « projette », « suppose » et d'autres termes et expressions analogues, y compris des verbes au futur et au conditionnel, ainsi qu'à la mention d'hypothèses. Ces énoncés peuvent porter entre autres sur des observations concernant des stratégies, des attentes, des activités planifiées ou des actions à venir.

Les énoncés prospectifs découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir, l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer et d'autres événements incertains. Puisque, de par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, y compris celles qui sont énoncées ci-après, ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques importants. Toute prévision ou projection et tout énoncé prospectif n'est donc pas entièrement fiable en raison, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes au secteur. Ces énoncés mettent en jeu des risques connus et inconnus, des

incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire différer sensiblement les résultats, le rendement ou les réalisations réels de ceux qui sont exposés dans les énoncés prospectifs. Les résultats indiqués dans les énoncés prospectifs pourraient différer sensiblement des résultats réels en raison de divers facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les prix de l'énergie, les conditions du secteur, du marché, du crédit et de l'économie en général, la concurrence, les questions et coûts d'assurance, les questions d'approvisionnement, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les calamités naturelles, les fluctuations de la demande en raison du caractère saisonnier des activités, la capacité de réduire les charges d'exploitation et les effectifs, la capacité d'obtenir du financement, les relations de travail, les négociations collectives ou les conflits de travail, les restructurations, les enjeux en matière de retraite, les taux de change et d'intérêt, l'évolution de la législation, les faits nouveaux ou procédures réglementaires défavorables, les litiges ou poursuites en cours ou à venir intentés par des tiers, ainsi que les facteurs indiqués dans le rapport de gestion et en particulier dans la section qui traite des facteurs de risque. Les énoncés prospectifs que renferme ce rapport représentent les attentes de Jazz en date du 5 août 2009 et pourraient changer après cette date. Cependant, Jazz n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la réglementation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

1. GÉNÉRALITÉS

Jazz est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 25 novembre 2005, puis modifiée et reformulée en date du 24 janvier 2006, et de la première modification de la déclaration de fiducie modifiée et reformulée en date du 23 mars 2009 (la « déclaration de fiducie »). Jazz est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social de Jazz est situé au 1 000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal (Québec), H3B 4W5. Jazz a été établie afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans la Société en commandite et dans son commandité, Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), transporteur aérien régional, ainsi que tout autre placement autorisé par le conseil des fiduciaires de Jazz (les « fiduciaires »). Toute mention de Jazz dans le présent rapport de gestion renvoie, selon le contexte, à Jazz et à ses filiales, à Fiducie Jazz Air (la « Fiducie ») et à la Société en commandite collectivement, à Jazz et à au moins une de ses filiales, à au moins une des filiales de Jazz ou à Jazz elle-même.

Jazz est la première société de transport aérien régional et la deuxième société de transport aérien en importance au Canada après Air Canada en matière de parc aérien et de nombre de liaisons assurées. Jazz fait partie intégrante de la stratégie et de la présence d'Air Canada sur les marchés intérieurs et transfrontaliers. Jazz et Air Canada sont parties au contrat d'achat de capacité (« CAC ») aux termes duquel Air Canada achète actuellement la quasi-totalité de la capacité du parc aérien de Jazz à des tarifs prédéterminés, en retour de quoi Jazz dessert des marchés à faible trafic ainsi que des marchés à trafic élevé pendant les périodes hors pointe dans tout le Canada et certaines villes des États-Unis. Jazz exploite pour Air Canada un service régulier de transport de passagers qui prévoit environ 854 départs par jour de semaine à destination de 55 villes du Canada et de 29 villes des États-Unis grâce à un parc aérien de 133 appareils visés au 30 juin 2009. Jazz et Air Canada ont relié leurs réseaux régional et principal respectifs en vue de mieux servir les passagers en correspondance et d'alimenter les lignes du réseau principal d'Air Canada.

Aux termes du CAC, Jazz exploite, au nom d'Air Canada, des vols à tarifs fixes dont la tarification est établie selon divers paramètres largement indépendants du coefficient d'occupation. Air Canada assure le contrôle et la responsabilité de l'établissement des horaires, de la tarification, de la distribution des produits, du stock de places, de la commercialisation et de la publicité ainsi que du service à la clientèle dans certains aéroports qu'elle dote en personnel ou administre directement. Air Canada a droit à tous les produits associés à l'exploitation des appareils visés selon l'horaire établi par ses soins.

Aux termes du CAC, Jazz perçoit des honoraires déterminés en fonction de certaines variables, dont le nombre d'heures cale à cale, d'heures de vol, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages) et de passagers transportés, en plus de certains tarifs variables et fixes liés à la propriété des appareils. En outre, aux termes du CAC, Jazz a droit au remboursement de certains coûts refacturés liés, entre autres, au carburant, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et aux redevances aéroportuaires, ainsi que de certains autres coûts. Jazz peut aussi recevoir des paiements incitatifs pour l'atteinte, chaque trimestre, de certains objectifs liés à la ponctualité, à la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, à la manutention sans faille des bagages et à la satisfaction globale de la clientèle. Durant le premier trimestre de 2009, Jazz en est venue à une entente avec Air Canada en ce qui a trait à l'établissement des nouveaux tarifs payables par cette dernière en vertu du CAC à l'égard des coûts contrôlables pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2011. Les nouveaux tarifs sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2009 (se reporter à la section 10, « Dépendance économique », pour obtenir de plus amples renseignements sur le CAC).

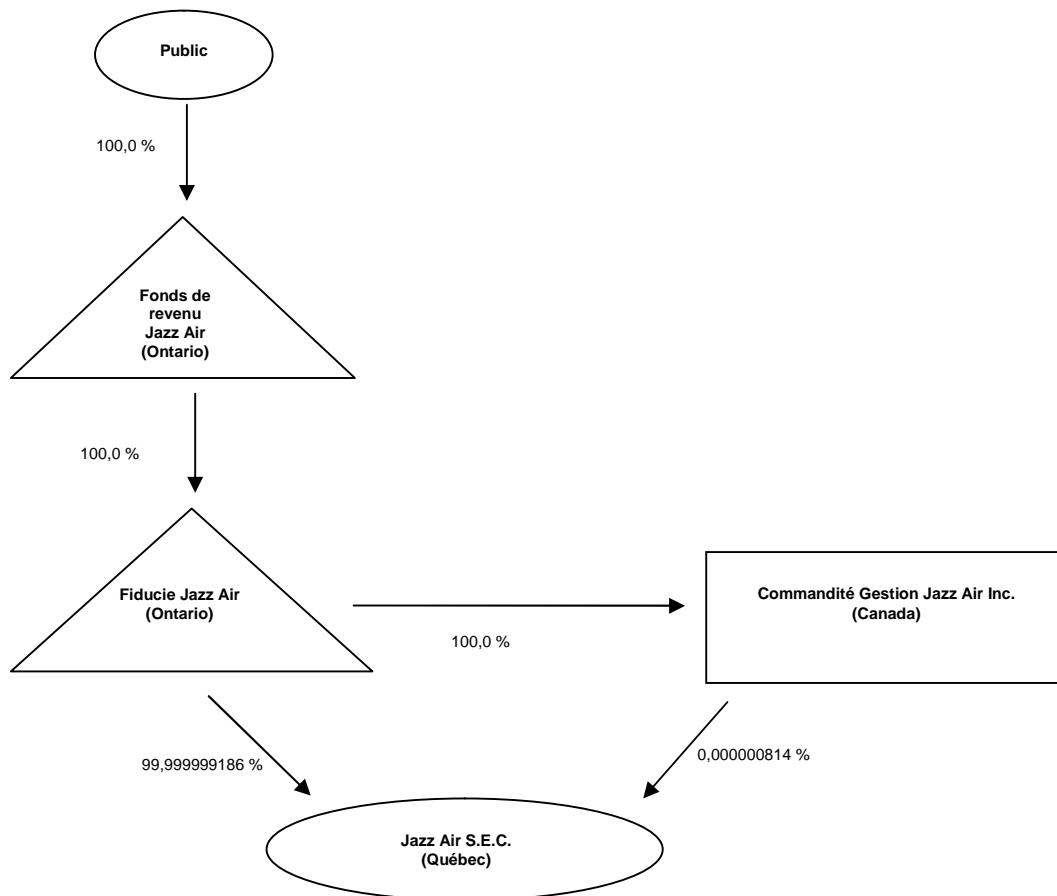
Jazz est directement touchée par la solidité financière et opérationnelle d'Air Canada de même que par sa position concurrentielle et sa capacité de maintenir des liquidités suffisantes. Pour de plus amples détails, se reporter à la section 18, « Facteurs de risque ».

Jazz connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la

demande des passagers à court terme. Les produits que réalise Jazz aux termes du CAC ne varient pas selon les coefficients d'occupation (se reporter à la section 10, « Dépendance économique », pour obtenir de plus amples renseignements sur le CAC).

Structure organisationnelle

Le diagramme ci-dessous illustre sommairement la structure de Jazz (y compris les territoires d'établissement et de constitution des différentes entités) ainsi que la participation indirecte de Jazz dans la Société en commandite au 30 juin 2009.



2. FAITS SAILLANTS

Faits saillants du deuxième trimestre de 2009 par rapport au deuxième trimestre de 2008

- Encaisse distribuable de 40,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, en hausse de 34,0 % ou 10,3 M\$ comparativement à 30,3 M\$.
- Diminution de 2,4 % des heures cale à cale facturables et augmentation de 27,4 % du bénéfice d'exploitation avant amortissement de l'actif relatif au CAC, lequel se chiffre à 36,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009.
- BAIIA de 44,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, en hausse de 7,2 M\$ ou 19,4 %.
- Réalisation de 79 % des incitatifs prévus par le CAC.

Principales données statistiques

Le tableau suivant présente des données statistiques pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009 :

	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2009	2008	Variation %	2009	2008	Variation %
Nombre de départs	71 356	73 197	(2,5)	136 662	143 450	(4,7)
Heures cale à cale	97 218	100 095	(2,9)	189 068	201 183	(6,0)
Heures cale à cale facturables	98 410	100 860	(2,4)	193 951	206 207	(5,9)
Passagers	2 257 655	2 513 677	(10,2)	4 335 614	4 923 921	(11,9)
Passagers-milles payants (« PMP ») (en milliers)	947 206	1 045 842	(9,4)	1 810 521	2 091 131	(13,4)
Sièges-milles offerts (« SMO ») (en milliers)	1 408 433	1 423 318	(1,0)	2 677 908	2 835 318	(5,6)
Coefficient d'occupation (en %)	67,3	73,5	(8,4)	67,6	73,8	(8,4)
Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	336 855	380 988	(11,6)	674 678	742 992	(9,2)
Coût par siège-mille offert (« CSMO ») (en ¢)	23,92	26,77	(10,6)	25,19	26,20	(3,9)
CSMO, excluant le carburant (en ¢)	19,51	18,67	4,5	20,73	18,85	10,0
CSMO contrôlable (en ¢)	15,58	14,68	6,1	16,37	14,56	12,4
Nombre d'appareils en service (à la fin de la période) ¹⁾	137	137	-	137	137	-
Salariés équivalents temps plein (« SETP ») (à la fin de la période)	4 498	4 579	(1,8)	4 498	4 579	(1,8)

1) Se reporter à la section 14, « Parc aérien ».

3. ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ DES RÉSULTATS

Certaines des données financières de Jazz qui suivent ont été tirées des états financiers intermédiaires du trimestre terminé le 30 juin 2009 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2009 \$	2008 \$	Variation %	2009 \$	2008 \$	Variation %
Produits d'exploitation	373 569	409 805	(8,8)	743 003	806 166	(7,8)
Charges d'exploitation	336 855	380 988	(11,6)	674 678	742 992	(9,2)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement de l'actif relatif au CAC ¹⁾ et autres charges d'exploitation	36 714	28 817	27,4	68 325	63 174	8,2
Amortissement de l'actif relatif au CAC ¹⁾	10 525	10 525	-	21 050	21 050	-
Autres (produits d'exploitation générés) charges d'exploitation engagées par Jazz	-	(212)	(100,0)	-	-	-
Bénéfice d'exploitation	26 189	18 504	41,5	47 275	42 124	12,2
Charges hors exploitation	(811)	(1 391)	(41,7)	(2 772)	(5 452)	(49,2)
Bénéfice avant impôts futurs	25 378	17 113	48,3	44 503	36 672	21,4
Économie d'impôts futurs ²⁾	-	6 456	(100,0)	1 998	8 662	(76,9)
Bénéfice net de la période	25 378	23 569	7,7	46 501	45 334	2,6
Bénéfice net ajusté ³⁾	35 903	27 426	30,9	65 553	57 722	13,6
Bénéfice net ajusté ³⁾ par part	0,29	0,22	31,8	0,54	0,47	14,9

- 1) L'actif relatif au CAC (soit les droits de Jazz en vertu du CAC) a été comptabilisé à la juste valeur par suite de l'acquisition progressive de la Société en commandite par Jazz en 2007. La valeur du CAC est amortie selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente.
- 2) À compter du 1^{er} janvier 2011, Jazz sera assujettie à l'impôt sur les bénéfices. La charge ou l'économie d'impôts futurs correspond à la variation de l'obligation future pour la période, établie selon les écarts temporaires de cette même période.
- 3) Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant amortissement de l'actif relatif au CAC, autres charges d'exploitation engagées par Jazz et économie d'impôts futurs. Il s'agit d'une mesure hors PCGR.

4. ANALYSE DU DEUXIÈME TRIMESTRE

Une comparaison détaillée des résultats d'exploitation de Jazz pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 par rapport à ceux du trimestre terminé le 30 juin 2008 est présentée ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont baissé de 8,8 %, passant de 409,8 M\$ au deuxième trimestre de 2008 à 373,6 M\$ au deuxième trimestre de 2009. Cette baisse est attribuable en grande partie aux facteurs suivants : diminution de 54,6 M\$ ou de 31,8 % des coûts refacturés aux termes du CAC, réduction de 2,4 % des heures cale à cale facturables et baisse de 2,5 % des départs. Ces facteurs ont été compensés par l'appréciation du dollar américain et l'augmentation des tarifs prévus au CAC.

Les incitatifs liés au rendement payables à Jazz par Air Canada aux termes du CAC se sont élevés à 4,7 M\$, soit 1,9 % des produits que Jazz a tirés des vols réguliers. Pour la période correspondante de 2008, les incitatifs liés au rendement payables aux termes du CAC s'étaient établis à 4,0 M\$, soit 1,7 % des produits que Jazz avait tirés des vols réguliers.

Les autres produits tirés des vols nolisés et d'autres sources comme les services d'escale ont reculé, passant de 3,1 M\$ à 2,4 M\$.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont passées de 381,0 M\$ à 336,9 M\$, soit une baisse de 44,1 M\$ ou de 11,6 %.

- Les salaires et charges sociales ont baissé de 1,3 M\$ en raison de la diminution du nombre d'heures cale à cale pour les opérations aériennes, de la réduction des SETP dans certains secteurs et de la baisse de la charge de retraite à la suite de la révision de l'évaluation actuarielle.
- Les coûts du carburant pour avions ont diminué de 53,2 M\$ à la suite d'une baisse de 50,7 M\$ du prix du carburant et d'une diminution de 2,5 M\$ de la quantité de carburant utilisée en raison de la baisse du nombre d'heures cale à cale et de la mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation.
- La charge d'amortissement a baissé de 0,5 M\$ en raison de la modification des estimations comptables liées aux appareils et à certaines pièces de matériel volant entrée en vigueur au deuxième trimestre de 2008 et du fait que la période d'amortissement de certains autres éléments d'actif a pris fin à la fin de 2008. Cette baisse a été neutralisée par l'augmentation des dépenses en immobilisations au titre des articles durables pour les appareils et d'autre matériel.
- Les frais de maintenance des appareils ont augmenté de 5,2 M\$, en raison de l'incidence qu'a eue l'appréciation du dollar américain sur une partie des achats de matériel (3,0 M\$), de la hausse des tarifs prévus aux termes des nouveaux contrats de maintenance (5,2 M\$) et des autres coûts liés à la maintenance (0,4 M\$). Ces facteurs ont été compensés par un recours moins important à l'impartition pour les révisions générales, ce qui a entraîné une baisse des frais de 3,4 M\$.
- Les redevances aéroportuaires et redevances de navigation ont reculé de 1,0 M\$ en raison d'une diminution de 1,3 M\$ des redevances aéroportuaires attribuable à des changements dans l'affectation des appareils et à une baisse de 2,5 % du nombre de départs, facteur neutralisé par une hausse de 0,3 M\$ des redevances de navigation découlant de l'augmentation générale des tarifs.
- Les frais de location d'appareils ont monté de 4,1 M\$ principalement à cause de l'appréciation du dollar américain.
- Les coûts des services d'escale ont monté de 0,4 M\$ par suite des changements dans l'affectation des appareils, lesquels se sont traduits par une augmentation des tarifs. Cette hausse a été compensée par une réduction des frais de dégivrage et du nombre de départs.
- Les autres charges ont augmenté de 2,2 M\$ en raison de la hausse des autres frais indirects.

Les charges hors exploitation se sont établies à 0,8 M\$, en baisse de 0,6 M\$. Cette variation est attribuable en grande partie au gain de change découlant de la fluctuation du dollar canadien par rapport à la devise américaine et au gain réalisé à la cession d'immobilisations corporelles, facteurs qui ont été neutralisés par l'augmentation du montant net de la charge d'intérêts.



Les charges de Jazz se divisent en deux grandes catégories : i) les coûts refacturés prévus dans le CAC, tels que les coûts du carburant, les redevances de navigation, les droits d'atterrissage, les redevances aéroportuaires et d'autres frais; et ii) les coûts contrôlables, comme les salaires et charges sociales, la maintenance, le matériel et les fournitures liés aux appareils, les services d'escale (exception faite du dégivrage) et les locations d'appareils, qui sont à la charge de Jazz mais pour lesquels celle-ci recouvre indirectement certains montants auprès d'Air Canada grâce aux frais qu'elle exige aux termes du CAC.

Le tableau ci-dessous présente les charges d'exploitation de Jazz, selon la définition que donne le CAC des coûts refacturés et des coûts contrôlables.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 juin 2009 \$	Trimestre terminé le 30 juin 2008 \$	Variation \$	Variation %
<i>Coûts refacturés</i>				
Carburant	61 950	114 756	(52 806)	(46,0)
Redevances de navigation	19 315	18 984	331	1,7
Redevances aéroportuaires	29 663	30 983	(1 320)	(4,3)
Dégivrage	1 635	2 052	(417)	(20,3)
Services d'escale	2 909	2 586	323	12,5
Autres	1 879	2 618	(739)	(28,2)
Total des coûts refacturés	117 351	171 979	(54 628)	(31,8)
<i>Coûts contrôlables</i>				
Salaires et charges sociales	85 630	86 911	(1 281)	(1,5)
Maintenance, matériel et fournitures liés aux appareils	41 799	36 646	5 153	14,1
Location d'appareils et autres coûts de propriété	34 263	30 184	4 079	13,5
Services d'escale	18 016	17 504	512	2,9
Amortissement des immobilisations corporelles et autres	7 564	8 064	(500)	(6,2)
Autres	32 232	29 700	2 532	8,5
Total des coûts contrôlables¹⁾	219 504	209 009	10 495	5,0
Total des charges d'exploitation	336 855	380 988	(44 133)	(11,6)

- 1) Comprend des coûts liés à l'exploitation qui n'étaient pas couverts aux termes du CAC, comme les coûts des vols nolisés.

Marge d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 juin 2009				Trimestre terminé le 30 juin 2008			
	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %
CAC	249 212	217 474	31 738	12,7	230 708	206 404	24 304	10,5
Coûts refacturés	117 351	117 351	-	-	171 979	171 979	-	-
Incitatifs	4 656	-	4 656	100,0	3 981	-	3 981	100,0
Autres	2 350	2 030	320	13,6	3 137	2 605	532	17,0
	373 569	336 855	36 714	9,8	409 805	380 988	28 817	7,0

Pour le deuxième trimestre de 2009, la marge contrôlable réelle ajustée s'est établie à 12,74 %, soit 158 points de base ou environ 3,9 M\$ de moins que la marge cible de 14,32 % établie aux termes du CAC (voir la section 10, « Dépendance économique »). Le manque à gagner est essentiellement attribuable à la charge de rémunération incitative, laquelle est exclue de l'établissement des produits liés au CAC. Les marges liées aux produits des périodes antérieures étaient suffisantes pour couvrir les charges de rémunération incitative. Pour le deuxième trimestre de 2008, la marge contrôlable réelle ajustée était de 10,53 %, soit 356 points de base ou environ 8,2 M\$ de moins que la cible de 14,09 %.

Pour le deuxième trimestre de 2009, les produits gagnés aux termes du CAC ont augmenté de 8,0 % en raison des facteurs suivants : la majoration est passée de 16,40 % à 16,72 % (Jazz ayant dépassé la marge contrôlable cible de 2006 à 2008); les tarifs prévus au CAC ont augmenté; et le dollar américain s'est apprécié. Ces facteurs ont été neutralisés par la baisse des heures cale à cale facturables.

Les coûts contrôlables aux termes du CAC ont monté de 5,4 %, ou de 11,1 M\$, surtout en raison de l'augmentation des frais de location d'appareils et de la hausse des coûts de la maintenance, du matériel et des fournitures liés aux appareils (se reporter à l'analyse de la variation des charges d'exploitation d'un trimestre à l'autre).

Jazz a gagné 79 % des incitatifs disponibles aux termes du CAC, soit 4,7 M\$, contre 73 %, ou 4,0 M\$, un an plus tôt. Les incitatifs gagnés au cours du deuxième trimestre de 2009 ont été plus élevés en raison de l'augmentation des produits contrôlables gagnés aux termes du CAC et de l'amélioration du taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'enregistrement des passagers et du service en vol.

La marge sur les autres produits a été tirée des vols nolisés, ainsi que d'autres sources, comme les services d'escale.



5. ANALYSE DU PREMIER SEMESTRE

Une comparaison détaillée des résultats d'exploitation de Jazz pour le semestre terminé le 30 juin 2009 par rapport à ceux du semestre terminé le 30 juin 2008 est présentée ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont baissé de 7,8 %, passant de 806,2 M\$ à 743,0 M\$. Cette baisse est attribuable en grande partie aux facteurs suivants : diminution de 93,8 M\$ ou de 28,4 % des coûts refacturés aux termes du CAC, réduction de 5,9 % des heures cale à cale facturables et baisse de 4,7 % des départs. Ces facteurs ont été compensés par l'appréciation du dollar américain et l'augmentation des tarifs prévus au CAC.

Les incitatifs liés au rendement payables à Jazz par Air Canada aux termes du CAC se sont élevés à 9,0 M\$, soit 1,8 % des produits que Jazz a tirés des vols réguliers. Pour la période correspondante de 2008, les incitatifs liés au rendement payables aux termes du CAC s'étaient établis à 7,9 M\$, soit 1,7 % des produits que Jazz avait tirés des vols réguliers.

Les autres produits tirés des vols nolisés et d'autres sources comme les services d'escale ont reculé, passant de 5,6 M\$ à 4,4 M\$.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été ramenées de 743,0 M\$ à 674,7 M\$, soit une baisse de 68,3 M\$ ou de 9,2 %.

- Les salaires et charges sociales ont baissé de 4,1 M\$ en raison de la diminution du nombre d'heures cale à cale pour les opérations aériennes, de la réduction des SETP dans certains secteurs et de la baisse de la charge de retraite à la suite de la révision de l'évaluation actuarielle.
- Les coûts du carburant pour avions ont diminué de 89,0 M\$ à la suite d'une baisse de 76,3 M\$ du prix du carburant et d'une diminution de 12,7 M\$ de la quantité de carburant utilisée en raison de la baisse du nombre d'heures cale à cale et de la mise en œuvre de mesures de réduction de la consommation.
- La charge d'amortissement a baissé de 0,1 M\$ en raison de la modification des estimations comptables liées aux appareils et à certaines pièces de matériel volant entrée en vigueur au deuxième trimestre de 2008 et du fait que la période d'amortissement de certains autres éléments d'actif a pris fin à la fin de 2008. Cette baisse a été neutralisée par l'augmentation des dépenses en immobilisations au titre des articles durables pour les appareils et d'autre matériel.
- Les frais de maintenance des appareils ont augmenté de 15,0 M\$, en raison de l'incidence qu'a eue l'appréciation du dollar américain sur une partie des achats de matériel (8,2 M\$), de la hausse des tarifs prévus aux termes des nouveaux contrats de maintenance (8,7 M\$) et des autres coûts liés à la maintenance (2,1 M\$). Ces facteurs ont été compensés par un recours moins important à l'impartition pour les révisions générales, ce qui a entraîné une baisse des frais de 4,0 M\$.
- Les redevances aéroportuaires et redevances de navigation ont reculé de 3,8 M\$, soit une diminution de 2,5 M\$ des redevances aéroportuaires et de 1,3 M\$ des redevances de navigation, repli qui est attribuable à des changements dans l'affectation des appareils et à une baisse de 4,7 % du nombre de départs et qui a été neutralisé par une hausse générale des tarifs.
- Les frais de location d'appareils ont monté de 11,3 M\$ principalement à cause de l'appréciation du dollar américain.
- Les coûts des services d'escale ont monté de 0,1 M\$ par suite des changements dans l'affectation des appareils, lesquels se sont traduits par une augmentation des tarifs. Cette hausse a été compensée par une réduction des frais de dégivrage et du nombre de départs.
- Les autres charges ont augmenté de 2,1 M\$ en raison de la hausse des autres frais indirects.

Les charges hors exploitation se sont établies à 2,8 M\$, en baisse de 2,7 M\$. Cette variation est attribuable en grande partie à l'ajustement de la juste valeur de 3,0 M\$ lié au papier commercial adossé à des actifs qui a été effectué au premier trimestre de 2008 et au gain réalisé à la cession d'immobilisations corporelles, facteurs neutralisés par la perte de change imputable à la fluctuation du dollar canadien par rapport à la devise américaine et par l'augmentation du montant net de la charge d'intérêts.



Les charges de Jazz se divisent en deux grandes catégories : i) les coûts refacturés prévus dans le CAC, tels que les coûts du carburant, les redevances de navigation, les droits d'atterrissage, les redevances aéroportuaires et d'autres frais; et ii) les coûts contrôlables, comme les salaires et charges sociales, la maintenance, le matériel et les fournitures liés aux appareils, les services d'escale (exception faite du dégivrage) et les locations d'appareils, qui sont à la charge de Jazz mais pour lesquels celle-ci recouvre indirectement certains montants auprès d'Air Canada grâce aux frais qu'elle exige aux termes du CAC.

Le tableau ci-dessous présente les charges d'exploitation de Jazz, selon la définition que donne le CAC des coûts refacturés et des coûts contrôlables.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Semestre terminé le 30 juin 2009 \$	Semestre terminé le 30 juin 2008 \$	Variation \$	Variation %
<i>Coûts refacturés</i>				
Carburant	119 094	207 500	(88 406)	(42,6)
Redevances de navigation	36 831	38 145	(1 314)	(3,4)
Redevances aéroportuaires	58 136	60 629	(2 493)	(4,1)
Dégivrage	12 399	13 665	(1 266)	(9,3)
Services d'escale	5 725	5 474	251	4,6
Autres	4 060	4 619	(559)	(12,1)
Total des coûts refacturés	236 245	330 032	(93 787)	(28,4)
<i>Coûts contrôlables</i>				
Salaires et charges sociales	171 980	176 047	(4 067)	(2,3)
Maintenance, matériel et fournitures liés aux appareils	81 892	66 858	15 034	22,5
Location d'appareils et autres coûts de propriété	71 204	59 864	11 340	18,9
Services d'escale	37 375	36 267	1 108	3,1
Amortissement des immobilisations corporelles et autres	15 024	15 113	(89)	(0,6)
Autres	60 958	58 811	2 147	3,7
Total des coûts contrôlables¹⁾	438 433	412 960	25 473	6,2
Total des charges d'exploitation	674 678	742 992	(68 314)	9,2

- 1) Comprend des coûts liés à l'exploitation qui n'étaient pas couverts aux termes du CAC, comme les coûts des vols nolisés.

Marge d'exploitation - comparaison de 2009 et de 2008

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Semestre terminé le 30 juin 2009				Semestre terminé le 30 juin 2008			
	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %	Produits \$	Charges \$	Marge d'exploitation \$	Marge d'exploitation %
CAC	493 312	434 603	58 709	11,9	462 660	408 467	54 193	11,7
Coûts re facturés	236 245	236 245	-	-	330 032	330 032	-	-
Incitatifs	9 005	-	9 005	100,0	7 888	-	7 888	100,0
Autres	4 441	3 830	611	13,8	5 586	4 493	1 093	19,6
	743 003	674 678	68 325	9,2	806 166	742 992	63 174	7,8

Pour le premier semestre de 2009, la marge contrôlable réelle ajustée s'est établie à 11,90 %, soit 242 points de base ou environ 11,9 M\$ de moins que la marge cible de 14,32 % établie aux termes du CAC (voir la section 10, « Dépendance économique »). Les produits ont été déterminés en fonction de la demande annuelle prévue d'heures cale à cale. Un nombre d'heures cale à cale inférieur à la moyenne entraîne une réduction des marges. Cette réduction de la marge représente 3,9 M\$ du manque à gagner par rapport au niveau cible. Le reste est attribuable à la charge de rémunération incitative, laquelle est exclue de l'établissement des produits liés au CAC. Les marges liées aux produits des périodes antérieures étaient suffisantes pour couvrir les charges de rémunération incitative. Pour le premier semestre de 2008, la marge contrôlable réelle ajustée était de 11,71 %, soit 238 points de base ou environ 11,0 M\$ de moins que la cible de 14,09 %.

Pour le premier semestre de 2009, les produits gagnés aux termes du CAC ont augmenté de 6,6 % en raison des facteurs suivants : la majoration est passée de 16,40 % à 16,72 % (Jazz ayant dépassé la marge contrôlable cible de 2006 à 2008); les tarifs prévus au CAC ont augmenté; et le dollar américain s'est apprécié. Ces facteurs ont été neutralisés par la baisse des heures cale à cale facturables.

Les coûts contrôlables aux termes du CAC ont monté de 6,4 %, ou de 26,1 M\$, surtout en raison de l'augmentation des frais de location d'appareils et de la hausse des coûts de la maintenance, du matériel et des fournitures liés aux appareils (se reporter à l'analyse de la variation des charges d'exploitation d'un trimestre à l'autre).

Jazz a gagné 77 % des incitatifs disponibles aux termes du CAC, soit 9,0 M\$, contre 72 %, ou 7,9 M\$, un an plus tôt. Les incitatifs gagnés au cours du premier semestre de 2009 ont été plus élevés en raison de l'augmentation des produits contrôlables gagnés aux termes du CAC et de l'amélioration du taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de l'enregistrement des passagers et du service en vol.

La marge sur les autres produits a été tirée des vols nolisés, ainsi que d'autres sources, comme les services d'escale.

6. INDICATEURS DE RENDEMENT

Jazz utilise certaines mesures financières non conformes aux PCGR, décrites ci-après, pour évaluer ses résultats d'exploitation, analyser son respect des clauses restrictives et l'aider à prendre des décisions relativement aux distributions aux porteurs de parts. Ces mesures ne sont pas reconnues pour la présentation de l'information financière selon les PCGR du Canada et n'ont pas de sens normalisé. Elles pourraient donc ne pas être comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités ouvertes.

BAIIA

Le BAIIA (soit le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et désuétude) est une mesure financière non conforme aux PCGR qui est couramment utilisée dans tous les secteurs pour donner un aperçu des résultats d'exploitation avant la charge d'intérêts, le produit d'intérêts, l'amortissement, les gains et pertes liés aux immobilisations corporelles ainsi que les autres produits et charges hors exploitation. La direction est d'avis que le BAIIA aide les investisseurs à comparer le rendement de Jazz d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui, de par sa nature, est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées et de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine. Le BAIIA ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements sur la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds, lesquelles sont présentées dans les états des flux de trésorerie.

Encaisse distribuable

L'encaisse distribuable est une mesure non conforme aux PCGR qui est utilisée généralement par les fiducies à capital variable canadiennes comme mesure du rendement financier. Elle ne doit pas être considérée comme une mesure de la liquidité ou un substitut aux mesures comparables préparées conformément aux PCGR. L'encaisse distribuable peut être différente de calculs similaires présentés par d'autres entités et, par conséquent, elle pourrait ne pas être comparable à celle que présentent ces entités.

Jazz entend actuellement verser des distributions aux porteurs de parts (se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs et à la section 17, « Perspectives »). Les distributions seront versées aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable du mois, dans les 15 jours suivant la fin de ce mois, après déduction des sommes en trésorerie dont Jazz estimera avoir besoin pour le paiement des charges et autres obligations, les rachats de parts au comptant et toute obligation fiscale. Les distributions aux porteurs de parts qui ont été déclarées se sont élevées à 30,9 M\$ et à 61,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009 (30,9 M\$ et 61,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2008). Les distributions sont comptabilisées au moment où elles sont déclarées. Le montant des distributions est établi par le conseil d'administration de Commandité Jazz, en tant que commandité de la Société en commandite, et par les fiduciaires de Jazz en fonction du rendement et compte tenu des besoins de trésorerie futurs.

Liquidités distribuables normalisées

Les liquidités distribuables normalisées constituent une mesure non conforme aux PCGR que l'ICCA recommande d'utiliser afin d'assurer l'évaluation uniforme et comparable de l'encaisse distribuable d'une entité à l'autre.

Les liquidités distribuables normalisées s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation établis selon les PCGR, déduction faite d'ajustements au titre :

- des dépenses en immobilisations établies selon les PCGR;
- des restrictions touchant les distributions et visant à assurer le respect des clauses restrictives de nature financière applicables à la date du calcul des liquidités distribuables normalisées.



Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du BAIIA, de l'encaisse distribuée et du bénéfice d'exploitation de Jazz.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Bénéfice d'exploitation	26 189	18 504	47 275	42 124
Amortissement ¹⁾	18 089	18 589	36 074	36 163
BAIIA	44 278	37 093	83 349	78 287
Marge du BAIIA (%) ²⁾	11,9	9,1	11,2	9,7
BAIIA	44 278	37 093	83 349	78 287
Charges hors exploitation	(811)	(1 391)	(2 772)	(5 452)
Investissements de maintien ³⁾	(2 848)	(5 400)	(5 969)	(9 864)
Encaisse distribuée	40 619	30 302	74 608	62 971

- 1) Comprend l'amortissement des immobilisations corporelles et autres et l'amortissement de l'actif relatif au CAC.
- 2) La marge du BAIIA se calcule en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation.
- 3) Pour plus de détails, se reporter à la section 8.



Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et de l'encaisse distribuable.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	23 918	38 490	54 282	73 425
Investissements de maintien, déduction faite du gain à la cession	(2 271)	(5 394)	(4 784)	(9 856)
Liquidités distribuables normalisées	21 647	33 096	49 498	63 569
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation ¹⁾	18 934	(745)	23 851	1 730
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes ¹⁾	(483)	(482)	(965)	(963)
Rémunération à base de parts ¹⁾	(479)	(811)	(958)	(1 579)
Financement de la rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions ¹⁾	(201)	(44)	2 044	2 095
Gain (perte) de change ¹⁾	1 684	(370)	936	(534)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») ¹⁾	-	-	-	(2 985)
Autres ¹⁾	(483)	(342)	202	1 638
Encaisse distribuable	40 619	30 302	74 608	62 971
Distributions déclarées	30 888	30 888	61 776	61 776
Ratio de distribution - distributions déclarées/liquidités distribuables normalisées	142,7 %	93,3 %	124,8 %	97,2 %
Ratio de distribution - distributions déclarées/encaisse distribuable	76,0 %	101,9 %	82,8 %	98,1 %

Données cumulatives - depuis le PAPE²⁾

Liquidités distribuables normalisées	483 060	362 522
Encaisse distribuable	496 517	340 196
Distributions déclarées	407 089	283 537
Ratio de distribution - Liquidités distribuables normalisées	84,3 %	78,2 %
Ratio de distribution - Encaisse distribuable	82,0 %	83,3 %

- 1) Ces éléments constituent des ajustements effectués en fonction de la définition de l'encaisse distribuable dans le contrat de société en commandite de Jazz et ont trait à des écarts temporaires.
- 2) La période couverte commence le 2 février 2006, date du PAPE (les chiffres de 2006 et de 2007 sont ceux de la Société en commandite).

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur la relation entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le bénéfice net ainsi que sur l'historique des distributions en trésorerie.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestre terminé le 30 juin 2009 \$	Semestre terminé le 30 juin 2009 \$	Exercice terminé le 31 décembre 2008 \$	Exercice terminé le 31 décembre 2007 ¹⁾ \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	23 918	54 282	155 088	143 767
Bénéfice net ajusté ²⁾	35 903	65 553	134 936	150 654
Distributions en trésorerie déclarées pour la période	30 888	61 776	123 552	123 552
Insuffisance/excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en trésorerie déclarées	(6 970)	(7 494)	31 536	20 215
Insuffisance/excédent du bénéfice net ajusté ²⁾ sur les distributions en trésorerie déclarées	5 015	3 777	11 384	27 102
Ratios de distribution				
Distributions déclarées/flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	129,1 %	113,8 %	79,7 %	85,9 %
Distributions déclarées/bénéfice net ajusté ²⁾	86,0 %	94,2 %	91,6 %	82,0 %

1) Les résultats de 2007 présentés aux fins de comparaison sont ceux de la Société en commandite.

2) Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant amortissement de l'actif relatif au CAC, autres charges d'exploitation engagées par Jazz, économie d'impôts futurs et perte de valeur de l'écart d'acquisition. Il s'agit d'une mesure hors PCGR.

L'insuffisance des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par rapport aux distributions en trésorerie a été comblée par des mesures de gestion du fonds de roulement ou par les fonds en caisse.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le bénéfice net ajusté peuvent varier d'une période à l'autre en raison de certains facteurs, parmi lesquels figurent la variation du nombre d'heures cale à cale facturables, des soldes hors trésorerie du fonds de roulement et des taux de change. C'est pourquoi Jazz adopte une vision à plus long terme et tient compte des fonds que dégagent ses activités dans le calcul du montant des distributions à verser à ses porteurs de parts. En général, les fluctuations du fonds de roulement trimestriel ne sont pas prises en considération car elles sont de nature temporaire et peuvent être très importantes d'une période à l'autre. Le niveau des distributions n'est pas établi en fonction du bénéfice net ajusté, car il s'agit d'une mesure hors trésorerie, non représentative des flux de trésorerie que Jazz génère.

Ces insuffisances ne représentent pas un remboursement économique de capital. Jazz maintient des soldes de trésorerie suffisants pour lui permettre de gérer les variations hors trésorerie du fonds de roulement tout en respectant les modalités de ses emprunts.

7. DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau ci-dessous présente les résultats financiers trimestriels de Jazz, ainsi que ses principales statistiques d'exploitation.

(non vérifiés)	T3 2007 ¹⁾	T4 2007 ¹⁾	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	T1 2009	T2 2009
Produits d'exploitation (en milliers de dollars)	383 774	372 119	396 361	409 805	437 439	392 684	369 434	373 569
Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	342 881	336 089	362 004	380 988	392 069	352 957	337 823	336 855
Amortissement de l'actif relatif au CAC (en milliers de dollars)	s.o.	s.o.	10 525	10 525	10 525	10 525	10 525	10 525
Bénéfice d'exploitation (en milliers de dollars)	40 893	36 030	23 620	18 504	34 845	29 202	21 086	26 189
Total des produits (charges) hors exploitation (en milliers de dollars)	(1 186)	(932)	(4 061)	(1 391)	(3 096)	(158 017) ²⁾	(1 961)	(811)
Bénéfice net (perte) (en milliers de dollars)	39 707	35 098	21 765	23 569	31 749	(86 493)	21 123	25 378
Bénéfice net ajusté ³⁾ (en milliers de dollars)	s.o.	s.o.	30 296	27 426	42 274	34 940	29 650	35 903
Heures cale à cale facturables	106 634	102 158	105 347	100 860	106 325	98 232	95 541	98 410
Passagers-milles payants (en milliers)	1 164 504	1 025 108	1 045 289	1 045 842	1 074 929	937 993	863 315	947 206
Sièges-milles offerts (en milliers)	1 550 787	1 398 828	1 412 000	1 423 318	1 502 652	1 319 052	1 269 475	1 408 433
Coefficient d'occupation (en %)	75,1	73,3	74,0	73,5	71,5	71,1	68,0	67,3
Coût par siège-mille offert (« CSMO ») (en ¢)	22,11	24,03	25,64	26,77	26,09	26,76	26,61	23,92
CSMO, compte non tenu du coût du carburant (en ¢)	16,64	18,06	19,04	18,67	17,29	19,98	22,09	19,51
CSMO contrôlable (en ¢)	12,88	13,80	14,44	14,68	13,54	15,40	17,25	15,58
Marge contrôlable réelle ajustée (en %)	14,9	14,1	12,9	10,5	16,7	14,9	11,0	12,7
BAIIA (en milliers de dollars)	47 362	42 863	41 194	37 093	52 789	47 604	39 071	44 278
Encaisse distribuable (en milliers de dollars)	43 478	33 056	32 669	30 302	44 295	37 418	33 989	40 619
Encaisse distribuable par part (en \$)	0,36	0,27	0,27	0,25	0,36	0,31	0,28	0,33
Distributions déclarées par part (en \$)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Résultat net par part, selon les PCGR - Jazz (en \$)	0,22	0,10	0,18	0,19	0,26	(0,71)	0,17	0,21
Résultat net par part, selon les PCGR - Société en commandite (en \$)	0,33	0,29	0,25	0,22	0,35	0,28	s.o.	s.o.
Résultat net ajusté ³⁾ par part (en \$)	s.o.	s.o.	0,25	0,22	0,35	0,29	0,24	0,29

1) Les résultats de 2007 présentés aux fins de comparaison sont ceux de la Société en commandite.

2) Comprend une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 153,2 M\$.

3) Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant amortissement de l'actif relatif au CAC, autres charges d'exploitation engagées par Jazz, économie d'impôts futurs et perte de valeur de l'écart d'acquisition. Il s'agit d'une mesure hors PCGR.

8. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La récente crise financière à l'échelle mondiale a donné lieu à une contraction des liquidités sur les marchés des capitaux et miné la confiance des investisseurs à l'égard des marchés mondiaux des actions, provoquant un repli important des indices des marchés mondiaux et ayant une incidence défavorable sur la valeur des titres de bon nombre de sociétés cotées en Bourse. La direction a évalué certaines facettes des activités et de la situation financière de Jazz qui pourraient être touchées par la conjoncture. En date du présent rapport, aucun événement n'avait eu d'incidence négative importante sur la situation de trésorerie de Jazz. (Voir la section 18, « Facteurs de risque »)

Jazz a continué de générer un bénéfice d'exploitation et de tirer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation. Au 30 juin 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Jazz totalisaient 118,6 M\$, en baisse de 5,2 M\$, ou de 4,2 %, comparativement au 30 juin 2008. Malgré des conditions difficiles sur le marché du crédit, Jazz maintient à l'heure actuelle sa capacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour financer ses distributions en trésorerie, ses dépenses en immobilisations prévues ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. (Voir la mise en garde concernant les énoncés prospectifs.)

Aperçu des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des flux de trésorerie de Jazz pour les périodes indiquées.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	23 918	38 490	54 282	73 425
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(31 563)	(31 427)	(63 155)	(62 830)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 271)	(5 394)	(4 365)	(9 646)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(9 916)	1 669	(13 238)	949
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	128 554	122 154	131 876	122 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	118 638	123 823	118 638	123 823

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Jazz a continué de tirer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation, à savoir 23,9 M\$ et 54,3 M\$, respectivement, pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009, contre 38,5 M\$ et 73,4 M\$ pour les périodes correspondantes de 2008. La diminution s'explique principalement par le recul des comptes créditeurs et charges à payer et la hausse des comptes débiteurs, facteurs neutralisés par la montée du bénéfice net et la diminution des pièces de rechange, du matériel et des fournitures.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009 comprennent des distributions respectives de 30,9 M\$ et de 61,8 M\$ aux porteurs de parts de Jazz, ainsi que des sommes respectives de 0,7 M\$ et de 1,4 M\$ qui ont servi au règlement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2008 comprenaient des distributions respectives de 30,9 M\$ et de 61,8 M\$ aux porteurs de parts de Jazz, ainsi que des sommes respectives de 0,5 M\$ et de 1,1 M\$ qui avaient servi au règlement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2009 comprennent des dépenses en immobilisations respectives de 2,8 M\$ et de 6,0 M\$, qui sont constituées des investissements affectés au renouvellement des articles durables et à d'autres achats nécessaires au soutien des activités courantes. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement tiennent compte du recouvrement d'une créance à long terme de 0,4 M\$.

Les activités d'investissement du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2008 comprenaient des dépenses en immobilisations respectives de 5,4 M\$ et de 9,9 M\$, qui étaient constituées des investissements affectés au remplacement du système d'information sur la maintenance, au renouvellement des articles durables en vue de soutenir le parc d'appareils en service et à d'autres achats nécessaires au soutien des activités courantes. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement tenaient compte du recouvrement d'une créance à long terme de 0,2 M\$.

Obligations contractuelles et autres engagements

Le tableau qui suit présente, pour les exercices 2009 à 2013 et par la suite, les remboursements en trésorerie du capital de la dette ainsi que les loyers minimaux futurs aux termes de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou résiduelle est supérieure à un an.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Paiements exigibles par exercice						Après 5 ans
	Total \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	
Facilité de crédit à terme	115 000	-	115 000	-	-	-	-
Contrats de location-acquisition	27 388	2 291	4 583	4 552	4 171	4 145	7 646
Contrats de location-exploitation Air Canada et ses filiales ¹⁾	1 185 855	72 482	118 183	101 309	94 815	92 726	706 340
Contrats de location-exploitation Autres tiers	72 177	6 770	12 059	8 997	5 430	4 865	34 056
	1 400 420	81 543	249 825	114 858	104 416	101 736	748 042

- 1) Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à Jazz. Ces locations sont présentées ci-dessus sous le poste « Air Canada et ses filiales ».
- 2) Une partie importante de ces loyers est payable en dollars américains.

Dette à long terme

Le tableau suivant présente la répartition des facilités de crédit autorisées de Jazz ainsi que l'encours de ces facilités.

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	Montant autorisé \$	Montant prélevé au 30 juin 2009 \$	Montant prélevé au 31 décembre 2008 \$
Facilité de crédit à terme renouvelable ^{a)}	35 000	-	-
Facilité de crédit à terme ^{b)}	115 000	115 000	115 000
Intérêts payés d'avance ^{c)}	-	(341)	(213)
Fraction non amortie de la commission d'engagement ^{c)}	-	-	(58)
	150 000	114 659	114 729
Moins la partie à court terme	-	114 659	-
Total	150 000	-	114 729

- a) La facilité de crédit à terme renouvelable vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux se situant entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 30 juin 2009, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit à terme renouvelable. Le crédit disponible au titre de cette facilité de crédit, après déduction des lettres de crédit, porte intérêt au taux de 0,50 %.

Lettres de crédit

Jazz a émis des lettres de crédit irrévocables d'un montant total de 3,8 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable et porte intérêt au taux de 2,875 %.

- b) La facilité de crédit à terme vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 30 juin 2009, une tranche de 114,4 M\$ des montants prélevés sur la facilité de crédit à terme était constituée d'acceptations bancaires d'une durée de 90 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 3,22 %. Une autre tranche de 0,6 M\$ était constituée d'avances au taux préférentiel portant intérêt au taux de 4,06 %. Au 30 juin 2009, Jazz avait conclu avec un tiers des contrats de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115,0 M\$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 5,98 % jusqu'au 2 février 2010.
- c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des frais de financement.

La disponibilité continue des facilités de crédit dépend de la capacité de Jazz de respecter certaines clauses restrictives relatives au levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire.

Les facilités de crédit de Jazz prévoient les engagements et garanties habituels et sont assujetties aux conditions d'usage (clauses restrictives, clauses financières et défaut de paiement) des emprunts de cette nature. Les conditions des facilités de crédit comprennent certaines clauses restrictives qui limitent le montant global des distributions que Jazz peut verser à ses porteurs de parts pendant une période de 12 mois donnée au montant global de l'encaisse distribuable de Jazz pour cette période. Les distributions sont également interdites en cas de défaut de paiement aux termes des facilités de crédit, et ce, tant que la défaillance persiste. Au 30 juin 2009, Jazz respectait toutes les conditions de ses facilités de crédit.

Ratio	Résultat
Levier financier (dette/BAIIA)	En conformité
Couverture des intérêts (BAIIA/charge d'intérêts)	En conformité
Levier financier, ratio ajusté ¹⁾	En conformité
Couverture des intérêts, ratio ajusté ¹⁾	En conformité

- 1) Les ratios ajustés du levier financier et de la couverture des intérêts tiennent compte du rajout d'autres charges de location d'installations et d'appareils non visés par le CAC.

Jazz a conclu une entente d'application générale portant sur la location d'appareils, qui visera aussi tout contrat de location qui pourrait être conclu dans l'avenir avec la même entreprise. L'entente prévoit les clauses restrictives financières ci-dessous.

Clause restrictive	Résultat
Solde minimal de trésorerie	En conformité
Cession d'actifs corporels	En conformité

Les facilités de crédit sont en place jusqu'au 2 février 2010 et sont fournies par un consortium constitué de sept prêteurs institutionnels, dont deux institutions financières américaines qui ont récemment obtenu l'aide du gouvernement américain en vertu du programme de sauvetage des actifs en difficulté. Jazz sera tenue de refinancer ces facilités de crédit d'ici au 2 février 2010. Compte tenu de la conjoncture, il est prévu que ce refinancement sera obtenu à des conditions et pour des montants qui ne seront pas aussi favorables que les conditions et la capacité qui sont en vigueur à l'heure actuelle, ce qui pourrait obliger Jazz à réduire ou à suspendre ses distributions en trésorerie ou à réduire la trésorerie disponible aux fins des dépenses en immobilisations prévues. Jazz évalue ses possibilités de refinancement, parmi lesquelles on compte l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit, la cession-bail d'appareils dont la valeur marchande courante est supérieure à la valeur comptable, l'affectation des soldes de trésorerie actuels et la possible réduction des distributions en trésorerie aux porteurs de parts.

Parts

Au 30 juin 2009 et en date du présent rapport, soit le 5 août 2009, 122 864 012 parts de Jazz étaient émises et en circulation, contre 122 864 066 parts émises et en circulation au 30 juin 2008 (122 864 037 à la date du rapport, soit le 6 août 2008).

Le résultat de base et dilué par part de Jazz, avant les impôts futurs, s'est établi à 0,21 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 (0,14 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008) et à 0,36 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009 (0,30 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008).

Le résultat de base et dilué par part de Jazz, après les impôts futurs, s'est établi à 0,21 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 (0,19 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008) et à 0,38 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009 (0,37 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers de Jazz comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs, PCAA, comptes créditeurs et charges à payer, obligations en vertu de contrats de location-acquisition et dette à long terme.

Les actifs et passifs financiers de Jazz l'exposent à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir les risques de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité et de change. La haute direction surveille les niveaux de risque et réévalue les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Les placements inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Jazz portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché, taux qui sont appelés à fluctuer, l'objectif de Jazz étant de détenir ces soldes dans des placements très liquides. Au 30 juin 2009, les placements de Jazz étaient constitués d'un CPG entièrement encaissable émis par une banque de l'Annexe 1. Jazz est exposée au risque de fluctuations des taux d'intérêt en raison des taux d'intérêt variables sur sa dette à long terme. Pour couvrir son exposition aux variations des taux d'intérêt, Jazz a recours à des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle échange les paiements à taux variable au titre de sa facilité de crédit contre des paiements à taux fixe. Jazz a choisi de désigner ses swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie et n'a pas l'intention, à l'heure actuelle, de régler ces contrats par anticipation. Jazz a conclu avec un tiers des contrats de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115,0 M\$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 5,98 % jusqu'au 2 février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 30 juin 2009, elle aurait fait un paiement de 2,4 M\$.

Risque de crédit

Conformément à sa politique de placement, Jazz investit sa trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires, des dépôts à terme de banques de l'Annexe 1 et de banques de l'Annexe 2 notées R-1 (élevé), et du papier commercial coté R-1 (élevé). Jazz gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en s'assurant que les contreparties sont des gouvernements, des banques et des sociétés auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, Jazz a modifié sa politique de placement au troisième trimestre de 2007 afin d'interdire les placements dans le PCAA de tiers et le PCAA bancaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le placement dans le PCAA, se reporter au paragraphe qui traite de cette question ci-après.

Les comptes débiteurs inscrits au bilan, qui s'élèvent à 78,8 M\$, sont présentés déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, dont le montant est estimé par la direction en fonction des résultats passés, de la conjoncture économique et de son évaluation des débiteurs. Quelque 71,4 M\$ des comptes débiteurs sont liés à Air Canada. Par conséquent, Jazz est directement touchée par la force financière et opérationnelle d'Air Canada (voir la section 18, « Facteurs de risque »). Jazz estime ne pas être exposée à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

Risque d'illiquidité

Jazz a pour objectif de maintenir assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations en temps opportun et pour être en conformité avec les clauses restrictives de ses contrats financiers. Jazz s'assure que ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de satisfaire aux exigences. Au 30 juin 2009, Jazz avait un solde inutilisé de 31,2 M\$ sur ses facilités de crédit et un montant de 118,6 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie. Au 30 juin 2009, Jazz avait des facilités de crédit autorisées de 150,0 M\$ au titre desquelles elle avait prélevé 115,0 M\$. Des lettres de crédit totalisant environ 3,8 M\$ (3,2 M\$ au 30 juin 2008) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et des redevances aéroportuaires, de paiements de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

Risque de change

Jazz dégage des produits et engage des dépenses en dollars américains et canadiens et elle est ainsi exposée au risque de change. Jazz gère son exposition au risque de change en facturant les services rendus aux termes du CAC dans la devise dans laquelle les dépenses ont été engagées. Par conséquent, elle est exposée au risque de change surtout en raison des fluctuations des montants libellés en dollars américains figurant dans le bilan au titre de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et, en particulier, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, lesquelles sont à long terme et peuvent de ce fait donner lieu à des gains ou des pertes non réalisés plus importants. Jazz tente d'atténuer son risque de change en maintenant un solde en dollars américains qui sert à rembourser les obligations libellées en dollars américains, et elle renfloue son solde au moyen des produits qu'elle dégage en dollars américains. Au 30 juin 2009, les actifs



et les passifs libellés en dollars américains se chiffraient respectivement à 58,0 M\$ et à 65,6 M\$. Une variation de 1 ¢ du taux de change du dollar américain donnerait lieu à une variation d'environ 0,1 M\$ du gain non réalisé ou de la perte non réalisée.

Papier commercial adossé à des actifs

Le 21 janvier 2009, le comité des investisseurs de PCAA a annoncé que le plan de restructuration portant sur le PCAA émis par des tiers avait été totalement mis en œuvre. En vertu des dispositions du plan, les porteurs de PCAA ont vu leur papier commercial à court terme substitué par des billets à plus long terme dont l'échéance s'aligne sur celle des actifs auparavant détenus par les conduits sous-jacents.

À la suite de la restructuration, les autres actifs au 30 juin 2009 comprennent des billets replet pour actifs inadmissibles émis par le véhicule d'actifs cadre 3 (« VAC3 ») et libellés en dollars américains (les « billets »). Jazz détient deux billets qui ont été substitués au PCAA en vertu du plan de restructuration. Depuis la conversion, Jazz a reçu un remboursement du capital de 0,6 M\$ US qui a ramené la valeur nominale des billets détenus à 4,9 M\$ US. Ces billets, qui reflètent le rendement des actifs sous-jacents, viennent respectivement à échéance en décembre 2021 et décembre 2027 et ont été classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction.

La valeur comptable actuelle de ces billets est de 0,9 M\$, ce qui comprend une perte sur variation de la juste valeur de 3,9 M\$ inscrite au cours de périodes antérieures. Tous les intérêts reçus sur ces billets ont été portés en diminution de la juste valeur. Comme il n'y a pas de marché actif pour les billets, Jazz en a calculé la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction des dates d'échéance. La direction a aussi examiné les rapports de portefeuille fournis par le gestionnaire d'actifs et a conclu que la juste valeur des billets calculée selon les prix du marché disponibles pour les actifs sous-jacents correspondait sensiblement à la juste valeur que Jazz avait calculée. Le niveau d'incertitude associé à l'estimation de l'échéancier des flux de trésorerie et de la juste valeur des billets est élevé.

Après le 30 juin 2009, Jazz a reçu un paiement de 0,3 M\$ US lié au PCAA.

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

CAC

Le CAC est constitué d'éléments variant en fonction de différentes mesures, dont le nombre d'heures cale à cale, d'heures de vol, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil. De plus, Air Canada doit rembourser à Jazz certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils visés, leur remboursement est compris dans les produits de Jazz. Jazz touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le CAC est assorti d'une durée de dix ans et il sera automatiquement reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans, à moins qu'une des parties donne à l'autre, au moins un an avant l'expiration de la durée en cours, un avis annonçant son intention de ne pas renouveler.

Aux termes du CAC, Jazz et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences susmentionnées liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Durant le premier trimestre de 2009, Jazz en est venue à une entente avec Air Canada concernant l'établissement de nouveaux tarifs à l'égard des coûts contrôlables qu'Air Canada doit payer en vertu du CAC au cours des trois prochains exercices (de 2009 à 2011, inclusivement). Les nouveaux tarifs, qui étaient rétroactifs au 1^{er} janvier 2009, sont conçus pour assurer à Jazz une marge cible contrôlable de 14,32 % (de 2006 à 2008, la marge cible était de 14,09 %) pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés et avant déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés par suite de l'atteinte d'un certain seuil de rendement. Le pourcentage de majoration applicable aux coûts contrôlables de Jazz pour chacun des exercices de la période 2009-2011 a été fixé à 16,72 % (de 2006 à 2008, ce pourcentage était de 16,40 %).

Le 28 juillet 2009, Jazz et Air Canada ont convenu de modifier les modalités du CAC en raison de l'incertitude qui règne dans le secteur du transport aérien et de la volonté d'Air Canada de mettre en place des initiatives de réduction des coûts. (Se reporter aux sections 17, « Perspectives », et 19, « Événements postérieurs à la date du bilan », pour obtenir de plus amples renseignements.)

Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre Jazz et Air Canada, cette dernière fournit certains services à Jazz moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

Autres

Air Canada fournit à Jazz certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de Jazz. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS, détenue en propriété exclusive par Air Canada, fournit à Jazz des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC. Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des conditions normales et ils résultent des services offerts par Air Canada.

Jazz conclut un nombre considérable d'opérations avec Air Canada et ses filiales, à savoir Air Canada Capital Ltd. et la Société en commandite ACGHS. Pour les trimestres terminés les 30 juin 2009 et 2008, les opérations avec Air Canada et ses filiales ont représenté respectivement 99,3 % et 99,2 % des produits d'exploitation de Jazz. Pour ces mêmes trimestres, environ 14,3 % et 12,3 %, respectivement, des charges d'exploitation de Jazz ont été engagées auprès d'Air Canada et de ses filiales.

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Obligations projetées au titre de la capitalisation des régimes de retraite

Le tableau ci-dessous présente des projections relatives aux obligations de Jazz quant à la capitalisation de ses régimes de retraite de 2009 à 2013 :

(en milliers de dollars canadiens) (non vérifiés)	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$
Régimes de retraite à prestations déterminées - services rendus au cours de l'exercice	8 600	8 900	9 200	9 400	9 600
Régimes de retraite à prestations déterminées - services passés	7 600	6 600	4 000	3 600	2 600
Régimes de retraite à cotisations déterminées	7 200	7 300	7 500	7 600	7 800
Obligations projetées au titre de la capitalisation des régimes de retraite	23 400	22 800	20 700	20 600	20 000

Les obligations projetées au titre de la capitalisation indiquées dans le tableau ci-dessus découlent des dispositions des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées parrainés par Jazz. Les régimes de retraite à prestations déterminées comprennent le régime enregistré à prestations déterminées à l'intention des pilotes de Jazz ainsi qu'un régime complémentaire de retraite non enregistré parrainé par Jazz pour les cadres admissibles. Les régimes de retraite à cotisations déterminées comprennent un certain nombre de régimes auxquels Jazz verse des cotisations pour les salariés admissibles.

Les besoins de capitalisation estimatifs au titre du régime enregistré de retraite à l'intention des pilotes de Jazz sont fondés sur l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2009 et sur une estimation de la masse salariale des pilotes sur la période de projection. Les obligations projetées au titre de la capitalisation du régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres admissibles sont fondées sur une politique de capitalisation adoptée par Jazz et sur l'évaluation actuarielle effectuée le 1^{er} janvier 2009.

L'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2009 tient compte de la nouvelle méthode d'évaluation de l'actif de solvabilité. Les évaluations précédentes reposaient sur la valeur marchande de l'actif, tandis que la dernière évaluation utilise la valeur lissée (les gains et pertes de placement sont amortis sur cinq ans). La valeur lissée de l'actif ne doit pas dépasser 110 % de sa valeur marchande.

Le 12 juin 2009, le gouvernement du Canada a adopté le Règlement sur l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes à prestations déterminées. Jazz ayant décidé d'appliquer les mesures d'allègement prévues par ce règlement, la période d'amortissement du déficit de solvabilité au 1^{er} janvier 2009 passe de cinq à dix ans. Cette prolongation a pour effet de réduire les cotisations minimales de 2009 d'environ 1,8 M\$. Cette période d'amortissement prolongée se poursuivra au-delà de 2009 si Jazz obtient une lettre de crédit ou le consentement des participants, à défaut de quoi elle devra amortir le déficit restant sur une période de cinq ans allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014. Les projections présentées dans le tableau précédent supposent que Jazz n'obtiendra pas de consentement des participants ni de lettre de crédit et que, par conséquent, le déficit sera amorti sur une période de cinq ans à partir de 2010.

L'évolution de facteurs économiques, soit principalement le rendement des placements effectués à même l'actif des régimes et la variation des taux d'intérêt, aura une incidence sur la situation financière de ces régimes et, par conséquent, sur les cotisations requises projetées. Ces projections sont revues tous les ans (se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs).

12. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations, porter des jugements et poser des hypothèses qui lui semblent raisonnables compte tenu des informations dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges indiqués pour la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations (se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs). Une description des principales conventions comptables de Jazz est donnée à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Fonds de revenu Jazz Air au 30 juin 2009.

13. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES ET FAITS NOUVEAUX EN COMPTABILITÉ

Modification de convention comptable

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») du Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a publié l'abrégé n° 173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », en vertu duquel une entité doit prendre en compte son propre risque de crédit et le risque de crédit de la contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette interprétation doit être appliquée rétroactivement, sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs, et son adoption n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de Jazz.

Modifications comptables futures

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En janvier 2006, le CNC a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1^{er} janvier 2011 la date de transition obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que Jazz devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Jazz a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de transition qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration et prévoit les étapes suivantes : sensibilisation et évaluation initiale; évaluation détaillée; et mise en œuvre et examen. Jazz a terminé la première étape au troisième trimestre de 2008. Elle poursuit la deuxième étape et a entrepris la troisième. Pour l'instant, Jazz ne croit pas qu'il lui sera nécessaire de modifier son système d'information financière en profondeur pour faciliter le passage aux IFRS.

14. PARC AÉRIEN

Au 30 juin 2009, le parc aérien en exploitation de Jazz était constitué de 137 appareils en service, dont 73 jets régionaux et 64 turbopropulseurs.

Au 30 juin 2009, le parc aérien en exploitation de Jazz se présentait comme suit.

	Nombre d'appareils en service	Âge moyen des appareils en service	Nombre d'appareils détenus	Nombre d'appareils en location-acquisition	Nombre d'appareils en location-exploitation	Nombre d'appareils en service au 30 juin 2008
Jets régionaux CRJ-100 de Canadair	24	13,7	-	-	24	24
Jets régionaux CRJ-200 de Canadair	33	7,2	-	-	33	33
Jets régionaux CRJ-705 de Canadair	16	3,9	-	-	16	16
DHC-8-300 de De Havilland	28	18,8	19	7	2	28
DHC-8-100 de De Havilland	36	21,2	29	-	7	36
Total des appareils en service	137	13,9	48	7	82	137

Tous les appareils composant le parc aérien en exploitation de Jazz au 30 juin 2009 sont des appareils visés par le CAC, à l'exception de deux Dash 8-100 et de deux Dash 8-300 qui sont affectés aux activités de vols nolisés.

15. CHANGEMENTS IMPORTANTS

Hormis les changements décrits à la section 19, « Événements postérieurs à la date du bilan », il ne s'est produit aucun changement important ayant une incidence sur l'information présentée.

16. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information de Jazz ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est présentée au comité sur la politique relative à la communication de l'information afin de permettre la prise, en temps opportun, de décisions appropriées concernant l'information à communiquer au public.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée par Jazz est fiable et que les états financiers qu'elle diffuse dans le public sont préparés conformément aux PCGR du Canada.

Dans son rapport de gestion pour l'exercice 2008, daté du 10 février 2009, Jazz inclut une déclaration selon laquelle le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et le premier vice-président et chef des affaires financières (le « chef des finances ») ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Jazz sont efficaces, sur la foi d'une évaluation de ces contrôles et procédures en date du 31 décembre 2008.

Jazz a déposé des attestations, signées par le chef de la direction et par le chef des finances, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières avec ses documents annuels pour 2008. Dans ces documents, le chef de la direction et le chef des finances attestent, tel que l'exige le Règlement 52-109, la pertinence de l'information financière, ainsi que la qualité de la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Jazz. Le chef de la direction et le chef des finances attestent également la pertinence de l'information financière contenue dans les documents intermédiaires que Jazz dépose auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Dans ces documents intermédiaires, le chef de la direction et le chef des finances attestent aussi la qualité de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Jazz.



Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu d'après le cadre de référence établi dans le document *Internal Control Integrated Framework* (cadre de contrôle interne intégré) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée par Jazz est fiable et que les états financiers qu'elle diffuse dans le public sont préparés conformément aux PCGR du Canada.

En raison de leurs limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et ils pourraient ne pas prévenir ou déceler toutes les inexactitudes. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité dans des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison des changements de conjoncture ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédés se détériore.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009, il ne s'est produit aucun changement qui a eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne qu'exerce Jazz à l'égard de l'information financière.

Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil des fiduciaires de Jazz et le conseil d'administration de Commandité Jazz ont passé en revue ce rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de Jazz pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, et le conseil des fiduciaires de Jazz ainsi que le conseil d'administration de Commandité Jazz ont approuvé ces documents avant leur publication.

17. PERSPECTIVES

Les paragraphes ci-après contiennent de l'information prospective. Se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs.

Le 28 juillet 2009, Jazz et Air Canada ont convenu de modifier les modalités du CAC en raison de l'incertitude qui règne dans le secteur du transport aérien et de la volonté d'Air Canada de mettre en place des initiatives de réduction des coûts. (Se reporter à la section 19, « Événements postérieurs à la date du bilan », pour obtenir de plus amples renseignements.)

En raison des calendriers d'été et d'hiver reçus d'Air Canada et des 193 951 heures cale à cale facturées au cours du semestre terminé le 30 juin 2009, Jazz prévoit facturer de 380 000 à 390 000 heures cale à cale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Le 1^{er} août 2009, Jazz et Air Canada ont convenu de ramener le taux de majoration des coûts contrôlables de 16,72 % à 12,50 % pour un bloc de 375 000 heures cale à cale, la majoration des coûts contrôlables pour les heures dépassant ce bloc étant de 5 %. En raison de cette modification et des calendriers préliminaires reçus d'Air Canada, Jazz prévoit qu'en 2009, la marge d'exploitation contrôlable prévue au CAC s'établira entre 10,25 % et 11,25 %.

18. FACTEURS DE RISQUE

Pour une analyse détaillée des facteurs de risque possibles associés à Air Canada, à Jazz, au secteur d'activité, à la structure de Jazz et aux actions en justice en cours, se reporter aux sections « Facteurs de risque » du rapport de gestion de Fonds de revenu Jazz Air pour l'exercice 2008, lequel est daté du 10 février 2009, et de la notice annuelle de Jazz, laquelle est datée du 30 mars 2009. Hormis ce qui est mentionné ci-après, aucun changement important n'est survenu à ce chapitre depuis la publication de ces rapports.

Risques liés au lien avec Air Canada

Dépendance envers Air Canada et enjeux en matière de liquidités

Jazz croit comprendre, selon les documents rendus publics, qu'Air Canada a conclu des conventions collectives avec tous ses employés syndiqués au Canada, en vertu desquelles aucun changement ne sera apporté au taux salarial et un moratoire sera instauré sur les cotisations au titre des services passés pour une période de 21 mois. Le 24 juillet 2009, le ministre des Finances a informé Air Canada de l'approbation d'un règlement modifiant les obligations de cette dernière en matière de capitalisation de ses régimes de retraite en vue de l'instauration d'un moratoire de 21 mois sur les cotisations au titre des services passés. Jazz croit également comprendre que ces accords sont assujettis à l'obtention par Air Canada d'un financement additionnel d'au moins 600,0 M\$. Le 29 juillet 2009, Air Canada a annoncé des dispositions en vue d'obtenir des liquidités supplémentaires de 1 002,0 M\$, y compris une facilité de crédit à terme d'un montant de 700,0 M\$.

Rien ne garantit que ces mesures procureront à Air Canada des liquidités suffisantes pour lui permettre de poursuivre ses activités à long terme.

Risques liés au secteur

Épidémies

Le 25 avril 2009, l'Organisation mondiale de la santé (« OMS ») a déclaré une « urgence de santé publique de portée internationale » par suite de l'écllosion mondiale de la nouvelle souche H1N1 d'influenza type A. Le 11 juin 2009, l'OMS a annoncé que les critères scientifiques d'une pandémie de grippe étaient réunis. Jusqu'à présent, la souche H1N1 a tous les symptômes d'une grippe normale chez la plupart des personnes infectées, et le Canada a levé son avertissement contre les voyages non essentiels au Mexique. Toute nouvelle écloison de la souche H1N1 ou d'une maladie semblable et l'émission d'avertissement connexes pourraient avoir des conséquences sur la demande générale de transport aérien.

Risques liés à la structure du Fonds

Questions d'ordre fiscal

Le 15 mai 2009, le gouvernement du Québec a promulgué un régime fiscal distinct pour les EIPD (le « régime fiscal québécois des EIPD »). En vertu de ce régime, les revenus d'une EIPD ayant un établissement au Québec au cours d'une année d'imposition sont imposés à un taux qui correspond généralement au taux d'imposition des sociétés dans cette province. Le régime fiscal québécois des EIPD fait appel à la formule de répartition des revenus des sociétés, laquelle repose sur le bénéfice brut ainsi que sur les salaires et charges sociales, pour déterminer l'impôt à payer par une EIPD qui a des établissements au Québec et hors du Québec au cours d'une année d'imposition. Les règles relatives aux EIPD ont été harmonisées avec le régime fiscal québécois des EIPD.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

- a) Le 28 juillet 2009, Jazz et Air Canada ont convenu de modifier les modalités du CAC en raison de l'incertitude qui règne dans le secteur du transport aérien et de la volonté d'Air Canada de mettre en place des initiatives de réduction des coûts.

Les modifications suivantes ont été apportées : i) une prolongation de cinq ans de la durée du CAC, dont l'échéance est reportée du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2020; ii) un engagement de la part d'Air Canada à viser une cible annuelle minimale de 375 000 heures cale à cale; iii) à compter du 1^{er} août 2009, une réduction du taux de majoration des coûts contrôlables, qui est ramené de 16,72 % à 12,50 % pour un bloc de 375 000 heures cale à cale par année, la majoration des coûts contrôlables pour les heures dépassant ce bloc étant de 5 %; iv) une entente visant l'ajustement à la hausse du taux de majoration des coûts contrôlables si le nombre réel d'heures cale à cale dans une année civile donnée est inférieur à 375 000 (le taux de majoration ajusté ne pouvant en aucun cas dépasser 16,72 %); v) une réduction progressive (de 133 à 125) du nombre minimal d'appareils visés (plus 8 appareils supplémentaires pouvant être affectés au besoin, ce qui pourrait permettre d'atteindre 400 000 heures cale à cale ou plus); et vi) une entente à l'égard du renouvellement du parc à compter de 2011. La garantie d'utilisation minimale demeure inchangée, à 339 000 heures cale à cale, compte non tenu de la baisse du nombre d'appareils.

- b) Le 28 juillet 2009, les fiduciaires ont autorisé un ajustement des distributions en trésorerie en fonction des modifications apportées au CAC et de la prolongation de sa durée, et également afin d'accroître les liquidités pendant cette période d'incertitude. En septembre, les distributions en trésorerie aux porteurs de parts inscrits au 31 août 2009 seront réduites d'environ 40 % et s'établiront à 0,60 \$ par part annuellement.

20. GLOSSAIRE

Appareils en service - Appareils visés par le CAC plus les appareils nolisés moins les nouveaux appareils qui ont été livrés, mais qui n'effectuent pas encore de vols commerciaux.

Appareils visés - Appareils de Jazz visés par le CAC.

Bénéfice d'exploitation contrôlable - Pour toute période, produits des vols réguliers moins les coûts contrôlables.

CAC - Contrat d'achat de capacité modifié et mis à jour en date du 1^{er} janvier 2006 et intervenu entre Air Canada et Jazz.

Charges d'exploitation - Charges d'exploitation avant l'amortissement de l'actif relatif au CAC et les autres charges d'exploitation engagées par Jazz.

Coefficient d'occupation - Mesure de l'utilisation de la capacité offerte aux passagers : passagers-milles payants exprimés en pourcentage des sièges-milles offerts.

Commandité Jazz - Commandité Gestion Jazz Air Inc., société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 août 2005 pour agir à titre de commandité de Jazz.

Coût par siège-mille offert (« CSMO ») - Charges d'exploitation par siège-mille offert.

Coûts contrôlables - Pour toute période, tous les coûts et charges engagés et réglés par Jazz relativement aux vols réguliers et aux services aux appareils, selon les définitions du CAC, sauf les coûts refacturés, mais incluant tout montant au titre de la participation aux bénéfices.

Coût contrôlable par siège-mille offert - Coûts contrôlables divisés par les sièges-milles offerts.

Facilités de crédit - Facilités de crédit consortiales garanties de premier rang d'un montant global de 150 M\$ consenties en vertu d'un contrat de crédit daté du 2 février 2006 qui lie Jazz, à titre d'emprunteur, les institutions financières nommées dans le contrat, à titre de prêteurs, et la Banque Royale du Canada, à titre d'agent administrateur.

Fiducie - Fiducie Jazz Air.

Fonds - Fonds de revenu Jazz Air.

Heures cale à cale - Nombre de minutes écoulées depuis le moment où les cales sont retirées des roues d'un appareil jusqu'au moment où elles y sont replacées, divisé par 60.

Heures cale à cale facturables - Nombre d'heures cale à cale réelles enregistrées par les appareils aux termes du CAC plus celles liées à des annulations en raison des conditions météorologiques et du contrôle de la circulation aérienne, à des annulations de vols commerciaux et aux vols de convoiage commerciaux.

Investissements de maintien - Sommes engagées pour assurer le maintien des activités ou de la capacité de production de Jazz.

Jazz - Fonds de revenu Jazz Air, Fiducie Jazz Air et, selon le contexte, Jazz Air S.E.C. conjointement avec son commandité, Commandité Jazz, ainsi que leurs filiales respectives et les sociétés qu'elles remplacent.

Marge contrôlable réelle - Pour toute période, quotient du bénéfice d'exploitation contrôlable par les produits réels tirés des vols réguliers.

Marge contrôlable réelle ajustée - Pour toute période, marge contrôlable réelle moins 50 % de toute marge supérieure à 14,32 % (14,09 % de 2006 à 2008).

Parts ou parts du Fonds - Parts du Fonds.

Passagers-milles payants (« PMP ») - Produit du nombre total de passagers payants transportés, y compris les primes voyages pour voyageurs assidus, par le nombre de milles parcourus par ces passagers.

Produits des vols réguliers - Pour toute période, produits que Jazz tire, aux termes du CAC, des services aux appareils et des vols réguliers, à l'exception des produits découlant du remboursement des coûts refacturés et des paiements incitatifs liés au rendement par Air Canada.

SETP - Salariés équivalents temps plein.



Sièges-milles offerts (« SMO ») - Mesure de la capacité offerte aux passagers : produit du nombre total de sièges offerts aux passagers par le nombre de milles parcourus.

Société en commandite - Jazz Air S.E.C.

Stratégie de gestion de la capacité de production - Dépenses en immobilisations nécessaires au maintien des activités. Selon l'exploitation actuelle, il s'agit du maintien en exploitation d'un parc aérien de 137 appareils (133 appareils visés et 4 appareils destinés aux activités de vols nolisés). Les dépenses en immobilisations sont effectuées dans le but de répondre aux besoins actuels de maintenance du parc aérien tels que les systèmes de communication des appareils, la normalisation des cabines de pilotage, la conformité aux règlements, l'infrastructure du système de renseignements sur la maintenance, les articles durables et les améliorations locatives.

Vols réguliers - Vols des appareils visés dont les liaisons, les horaires de vol et les tarifs sont établis par Air Canada, conformément au CAC.